

duction de céréales dans l'Ouest, en 1951, est encore très élevée. On s'attend que les producteurs de céréales de l'Ouest livrent en tout près de 700 millions de boisseaux provenant de la récolte de la présente campagne agricole. Ce chiffre est le plus élevé jamais atteint au cours d'une seule campagne agricole dans l'Ouest en ce qui concerne les livraisons de céréales.

Les difficultés éprouvées pendant la campagne agricole actuelle ne proviennent pas de la quantité de céréales à livrer à la Commission, mais plutôt de la moisson tardive en 1951, de la très grande quantité de céréales en mauvais état récoltées par les producteurs et de la qualité générale des céréales moissonnées. Malgré ces difficultés, la Commission a réalisé des progrès dans l'écoulement des céréales provenant de la récolte de 1951.

La forte récolte de 1951 s'est accompagnée d'une bonne demande de céréales; ce fait se fera ressentir dans les résultats obtenus par la commission à l'égard de ses opérations pendant la campagne agricole, en dépit de toutes les difficultés provenant du retard de la croissance et de la récolte et de l'expédition par les producteurs d'au moins 250 millions de boisseaux de grain humide ou gourd.

En ce qui a trait au blé, la majeure partie du blé livré par les producteurs pendant la campagne agricole 1951-1952 sera écoulé avant la fin de la campagne. Cependant, comme on s'attend que les producteurs vendent des quantités considérables de blé pendant les derniers mois de la campagne agricole, on peut également s'attendre à une augmentation dans le report de blé au 31 juillet prochain.

D'après les résultats obtenus dans l'écoulement de la récolte de blé en 1951 et étant donné les perspectives d'une forte demande de blé, le Gouvernement fixe le prix initial du blé en 1952-1953 au même niveau qu'au début de la présente campagne agricole, savoir \$1.40 le boisseau de blé du Nord n° 1 en entrepôt à Fort-William-Port-Arthur ou à Vancouver.

De façon générale, la situation de l'avoine et de l'orge est assez semblable à celle du blé. On s'attend à de fortes livraisons des deux céréales durant la campagne agricole en cours et la demande a été suffisante. Les stocks de fin d'année accuseront une augmentation dans le cas des deux céréales par suite du retard apporté à la récolte de 1951, de la quantité de grain qu'il reste à battre ce printemps, et de la nécessité de sécher de fortes quantités d'avoine et d'orge avant de les mettre en vente. Les perspectives sont tellement bonnes, cependant, que le Gouvernement croit pouvoir établir les versements initiaux à l'égard de l'avoine et de l'orge

au même niveau qu'au début de la campagne agricole en cours. Les versements initiaux seront de 65c. le boisseau d'avoine de l'Ouest du Canada n° 2 entreposé à Fort-William-Port-Arthur et de 96c. le boisseau d'orge à six-rangs de l'Ouest du Canada n° 3 entreposé à Fort-William-Port-Arthur.

Comme je l'ai dit en d'autres occasions, ce sont là des prix initiaux et le Gouvernement espère toujours que les mesures de mise en commun de la Commission du blé auront pour effet de créer des excédents qui permettront d'augmenter soit les prix initiaux au cours de la campagne agricole, soit les paiements définitifs aux cultivateurs, après la fin de la campagne agricole, soit les uns et les autres.

**M. Cardiff:** Le ministre aimerait-il faire une déclaration en ce qui concerne les céréales de provende en Ontario? Selon lui, le prix à Fort-William est de 65c., mais, en Ontario, ces céréales nous reviennent à environ 95c. le boisseau.

**Le très hon. M. Howe:** Mon honorable collègue songe au prix initial à Fort-William. Il faut ajouter à ce prix-là le certificat de participation. Le prix en Ontario est calculé en fonction du prix final plutôt que du prix initial.

#### EXPÉDITION DE BLÉ PAR CHURCHILL—AUTORISATION DES FRAIS DE DÉTOURNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. R. Knight (Saskatoon):** Je n'ai pas donné préavis de cette question car elle découle de la déclaration formulée par le ministre du Commerce. Je tiens à lui demander en vertu de quelle autorité on exige des frais de détournement à l'égard du blé expédié par le port de Churchill. Le Gouvernement étudiera-t-il l'opportunité de supprimer ces prélèvements non gagnés? C'est cela en somme.

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Le blé est livré par le producteur à une société privée qui exploite un élevateur et il est nécessaire de détourner le blé du débit ordinaire de l'élevateur de la société privée, à un élevateur de tête de ligne de l'État. Il y a toujours des frais de détournement à cet égard. Si mon honorable ami désire des renseignements plus complets, c'est avec plaisir que je les obtiendrai de la Commission du blé et que j'en ferai part à la Chambre plus tard.

[Le très hon. M. Howe.]